

# La casse de l'AFP en marche

## Analyse du Plan Fries



Actualisée le 20-11-2018

Le nouveau PDG de l'Agence France-Presse, Fabrice Fries, a présenté début octobre un plan destiné à « retrouver l'équilibre » financier, s'appuyant sur deux leviers essentiels :

- L'augmentation des recettes commerciales (« ambition : 30 M€ de revenu additionnel sur 5 ans »)
- La baisse des « charges » (principal levier : « réduction nette de 125 postes » d'ici à 2023).

Ce « Plan Fries » est présenté dans un document intitulé « *Retrouver l'équilibre pour préserver la mission* » qui a été remis au Conseil d'Administration le 4 octobre, puis au Comité d'Entreprise du 18 octobre.

Le présent texte prolonge et approfondit notre analyse des profonds changements subis par l'AFP depuis 2014/2015. Il s'agit pour SUD de proposer cette analyse du Plan Fries afin de *contribuer à un débat que nous souhaitons factuel et dénué de toute polémique entre syndicats*. Car il est temps d'alerter non seulement les personnels de l'Agence, mais *tous ceux qui sont attachés à la défense d'une information pluraliste, complète, indépendante des pouvoirs politiques et financiers*.

## Table des matières

### 1/ A propos du document présenté par M. Fries

- Une présentation tendancieuse de l'effet-ciseau entre charges et revenus
- Des non-dits sur l'évolution des salaires
- Des non-dits sur l'emploi
- Des non-dits sur le deal proposé au gouvernement

### 2/ Contexte et conséquences du Plan Fries

- Guerre commerciale
- Partenariats tous azimuts
- Respect du cadre fixé par la Commission européenne

### 3/ Où va l'AFP avec le Plan Fries ?

- Retour sur le contentieux avec Bruxelles
- L'obsolescence programmée de la MIG (mission d'intérêt général)
- Plan Fries : faire de l'AFP une entreprise « normale »

### 4/ Après la crise, la transformation

- Baisser les tarifs d'abonnement en France, une volonté politique
- Endetter l'AFP, pour justifier sa transformation

### 5/ Aucune alternative possible ?

### 6/ Résumé et conclusions

# 1/ A propos du document présenté par M. Fries

Le document « *Retrouver l'équilibre pour préserver la mission* » (nous l'appellerons par la suite « le document officiel ») fait une description biaisée et une interprétation clairement orientée de la situation financière de l'Agence, dont par ailleurs personne ne remet en doute la gravité. Regardons-le dans le détail.

## Une présentation tendancieuse de l'effet-ciseau entre charges et revenus

« **Un effet-ciseau se traduisant par un déficit cumulé sur 4 ans du résultat net de 16 M€** » : le document explique ce qu'il qualifie comme « impasse » en comparant l'évolution 2014-2017 des **dépenses de personnel** avec celle des **revenus commerciaux** :

**Une augmentation de +3,7% des dépenses de personnel** (« env. 80% du total des charges »). Cette augmentation des « charges » de personnel est présentée aux administrateurs sous les aspects les moins défavorables, comme résultat du « **gel des salaires hors augmentations obligatoires** » (Bercy dit bravo !) et d'une **augmentation des effectifs de +89 ETP** (équivalent temps-plein), dont le document fournit les détails suivants :

- « **+77 ETP liés à des dé-précarisations** », sans dire qu'il s'agit de la régularisation de situations illégales, surtout à l'étranger, voire de procès perdus.
- « **+59 ETP de renforcement des équipes vidéo** » : s'il s'agit d'un *investissement dans un secteur stratégique*, le document officiel ne précise pas que ces postes ont été essentiellement créés par des redéploiements et qu'ils sont, pour la plupart, des emplois précaires ou low-cost (CDD, pigistes, contrats locaux...)
- « **-47 ETP de réduction des effectifs support et rédaction hors vidéo** », donc de postes considérés comme *sans avenir*, surtout de postes de *non-journalistes*...

**Une diminution de 3,6% des revenus commerciaux.** Le document ne donne aucune explication des raisons de cette diminution. Nous y reviendrons plus loin.

**Cet effet-ciseau se traduit**, selon le document, par « **un déficit cumulé sur 4 ans du résultat net de 16 M€** ».

## Commentaire SUD :

**1/ Le PDG fait comme si la subvention publique n'existait pas** : il ne compare pas les *recettes totales* avec les dépenses de l'AFP, mais uniquement les *revenus commerciaux*. Cette façon de présenter les choses n'est évidemment pas neutre.

**2/ Le déficit cumulé de 16 M€ est inférieur aux 17,9 M€ de sous-compensation de la MIG depuis 2015.** En effet, le gouvernement français a privé l'AFP de ces 17,9 M€ en décidant de sous-payer les missions d'intérêt général qu'il lui a confiées, alors que même les règles européennes lui auraient permis de les compenser à 100%.

## Des non-dits sur l'évolution des salaires

Le point 2 du *document officiel*, intitulé « **Le mur à l'horizon** », met l'accent sur l'évolution des dépenses de personnel. Comme s'il s'agissait du principal, voire de l'unique facteur à prendre en compte pour évaluer les perspectives financières de l'AFP d'ici à 2023.

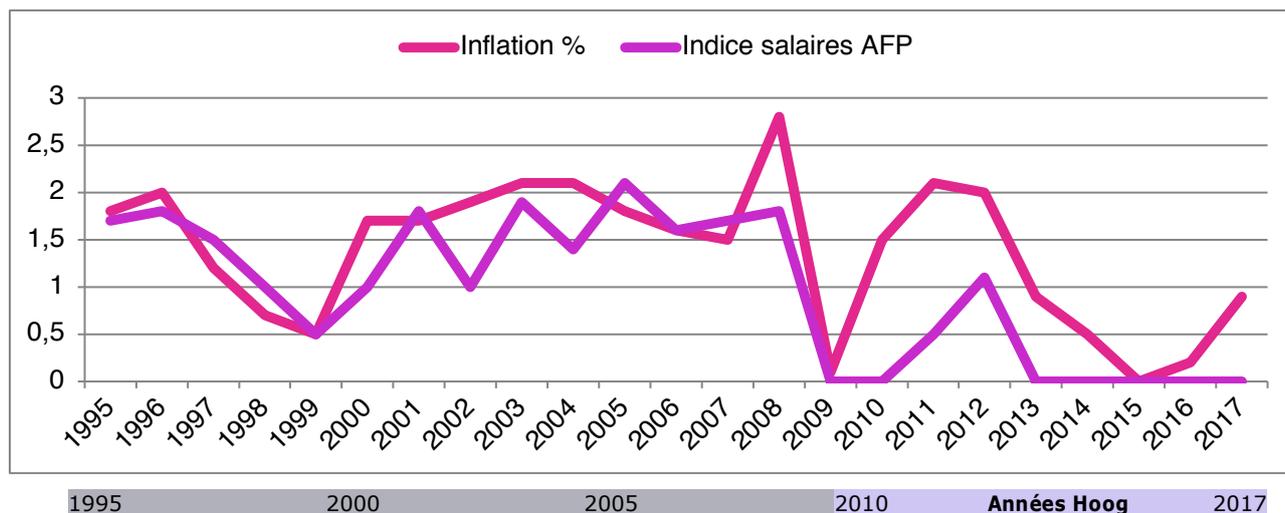
Admettons-le : les chiffres présentés sont probablement exacts : « **les charges de personnel augmenteraient de 2,4% par an (soit +27,8 M€ en 2023 vs 2018)** ». Notons toutefois que ce pourcentage est **une moyenne mondiale**. Or, sans trahir le sacro-saint « secret des affaires », nous pouvons affirmer ici qu'en 2017 **les dépenses de personnel ont reculé pour les salariés de droit français**.

La hausse au niveau mondial est essentiellement due à la double nécessité de diminuer les risques juridiques déjà évoqués et de **réévaluer la rémunération des salariés locaux**, dont certains subissent une inflation galopante.

En précisant que sa projection se base sur une « poursuite de l'application des seules augmentations obligatoires », le PDG confirme qu'il entend prolonger la période des **sacrifices pour tous les salariés de l'AFP**, alors qu'ils ont dû se serrer la ceinture depuis des années, en France et ailleurs.

Pour nos lecteurs qui ne seraient pas au courant, nous précisons que les salariés sous contrat français subissent un **gel des barèmes de salaires à leur niveau de novembre 2012** et que l'accord d'entreprise du 10 mars 2017 (« Grand Accord »)<sup>1</sup>, ne prévoit **plus aucun mécanisme d'augmentations générales**.

SUD a détaillé fin 2017 la perte de pouvoir d'achat cumulée et publié le graphique qui suit, dans un communiqué intitulé « Salaires, pouvoir d'achat : les promesses non tenues de M. Hoog »<sup>2</sup>. Étant donné que l'inflation repart à la hausse, alors que le gel des barèmes est toujours en vigueur, la perte cumulée est encore plus importante en 2018.



### Conclusion SUD :

**Qui crée les richesses ? C'est le personnel. Considérer les dépenses de personnel comme une « charge » relève d'une approche idéologique et contreproductive.** On soulignera d'ailleurs que les *Contrats d'Objectifs et de Moyens* depuis 2003 visent tous la « maîtrise de l'évolution de la masse salariale », en fixant un taux de progression annuelle qui ne doit pas être dépassé. Or, ce taux, qui varie d'un COM à l'autre, est fixé aussi arbitrairement que le seuil de 3% du PIB que le déficit des États ne doit pas dépasser, selon des règles européennes tout aussi arbitraires et toujours plus contestées. **SUD refuse cette logique.**

### Des non-dits sur l'évolution de l'emploi

Pour contenir la masse salariale, la *maîtrise des salaires* n'est qu'un aspect secondaire, comparée à la principale mesure de recul social prônée par le Plan Fries : la *réduction nette de 125 postes sur 5 ans*. « Voie privilégiée : le non-remplacement sur 5 ans d'une partie des départs naturels ».

Le document du PDG précise que « **d'ici 2023, ce sont 258 collaborateurs (90 PTA et 169 journalistes) qui atteindront l'âge de 65 ans** »<sup>3</sup>, ce qui devrait permettre de faire en sorte qu'il n'y ait « **pas de départ contraint** ».

Le Plan Fries prévoit la mise en place d'un « **dispositif d'incitation au départ sur 2019-2020** » et « **une approche négociée** », souhaitant « d'ici fin 2018 (...) entamer avec les partenaires sociaux la négociation d'un accord GPEC » (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

<sup>1</sup> Cf. <http://u.afp.com/oRnk> - Accord signé par les deux premiers syndicats de l'AFP, CGT et SNJ, et par la CFDT.

<sup>2</sup> Cf. <http://u.afp.com/4zm7>

<sup>3</sup> C'est marqué ainsi dans le *document officiel*. Pour nous, 90 + 169 = 259

## Commentaires SUD :

**Premier non-dit** : le *document officiel* ne précise pas si cette suppression d'emplois touche uniquement des postes « statut siège » (relevant de la législation française) ou également des postes locaux.

Cependant, il y a tout lieu de penser qu'il s'agit sinon uniquement, du moins *très majoritairement* de *postes siège*. D'une part parce que la suppression de postes siège permet de réaliser des économies nettement plus substantielles que celle de postes locaux ; d'autre part parce que les « partenaires sociaux » - terme utilisé par la direction quand elle parle des organisations syndicales françaises - n'ont jamais été consultés à propos des conditions d'emploi des salariés ne relevant pas du droit français.

Si ces suppressions d'emplois concernaient uniquement des postes statut siège, ils se détailleraient comme suit :

- **-40 postes de journalistes, soit -4,84%** par rapport à l'effectif mensuel moyen de 826 CDI+CDD en 2017<sup>4</sup>
- **-85 postes parmi les personnels techniques et administratifs, soit -16% (!)** par rapport aux 531 CDI+CDD de 2017.

**Deuxième non-dit** : en renvoyant à la négociation GPEC pour « définir les organisations cibles permettant l'atteinte de l'objectif de réduction nette de 125 postes sur 5 ans », et en affirmant simplement que « les organisations et processus seront adaptés pour absorber ces réductions d'effectifs », le *document officiel* ne fournit **aucune précision sur les fermetures de services, la mutualisation d'activités, les redéploiements, les externalisations, la transformation de postes siège en postes locaux...**

Impossible d'imaginer que l'AFP puisse **assurer ses missions** après une telle saignée. Sauf à penser que **M. Fries entend profondément transformer le périmètre et la nature même de l'activité de l'AFP.**

Il faudra que le nouveau Comité social et économique puisse disposer d'une **expertise indépendante de l'impact du Plan Fries sur les conditions de travail**, dès que la direction aura révélé les détails de son projet.

**Troisième non-dit** : en soulignant dans la partie « charges de personnel » que « les effectifs ont augmenté de +89 ETP » entre 2014 et 2017 (au niveau mondial), le document occulte le fait que **le personnel statut siège, sans doute principale cible du plan de suppressions de postes, a déjà subi des suppressions d'emplois et de très nombreux redéploiements.**

**Voici un tableau montrant l'évolution de l'emploi sur la période 2002-2017**, qui montre que *les conquêtes sociales liées aux lois sur les 35H du début des années 2000 ont été progressivement démantelées à l'AFP*. D'une part, *la réduction du temps de travail, qui s'était traduite par la création des RTT, a été en grande partie effacée par les dispositions de l'accord d'entreprise du 10 mars 2017*. D'autre part, les effets positifs sur les conditions de travail, dus à *la création de 79 postes en 2000/2001*, ont été largement effacés.

	J	CA	EP	(CA+EP)	CT	OT	(CT+OT)	Total
<b>Postes 35H</b>	<b>+50</b>	<b>+6</b>	<b>+8</b>	<b>(+14)</b>	<b>+6</b>	<b>+9</b>	<b>(+15)</b>	<b>+79</b>
2002	841	113	163	276	123	171	294	1411
2017	826	143	111	254	129	128	257	1337
<b>2002-2017</b>	<b>-15</b>			<b>-22</b>			<b>-37</b>	<b>-74</b>

Tableau établi par SUD sur la base de l'indicateur 114 des bilans sociaux (« effectif mensuel moyen de l'année considérée », CDI+CDD statut siège). La première ligne rappelle les créations de postes liées aux lois sur les 35H : 50 postes J (journalistes), 6 CA (cadres administratifs), 8 EP (employés), 6 CT (cadres techniques), 9 OT (ouvriers).

<sup>4</sup> Indicateur 114 du Bilan social 2017. Selon la direction, c'est l'indicateur le plus « pertinent »

Ce tableau montre qu'**entre 2002 et 2017 l'AFP a déjà supprimé 74 postes** (CDI+CDD) statut siège, soit une réduction de 5,24% : -15 postes de journalistes, -22 postes de personnels administratifs, -37 postes d'ouvriers et de cadres techniques.

Sur la même période, l'Agence a *lancé de nombreuses activités rédactionnelles nouvelles*, et notamment le service Vidéo. Tous les postes créés à AFPTV ont été gagnés par redéploiements, donc essentiellement **par intensification du travail** dans les autres secteurs d'activité de l'Agence ! Et c'est sans compter d'autres activités nouvelles - comme la présence de l'AFP sur les *réseaux sociaux*.

**Le Plan Fries vise à accélérer de façon brutale cette transformation qui est déjà en cours depuis plusieurs années.**

- Visiblement, il s'agira d'**externaliser** certaines activités techniques et administratives : *pas privatiser, mais les offrir au privé*. Pas sûr que cela permette de réaliser des économies sans forte perte de qualité dans les services rendus. **L'indépendance logistique de l'AFP sera encore davantage abandonnée.** Déjà, les suppressions d'emplois techniques et administratifs, les réorganisations à répétition, la mutualisation de postes et l'introduction de nouveaux outils informatiques parfois peu conviviaux ont gravement affecté les conditions de travail de l'ensemble du personnel, y compris des journalistes.
- Quant aux 75 départs et 35 embauches de journalistes, aux redéploiements et à la localisation de postes d'expatriés, ils ne pourront se traduire que par une nouvelle *augmentation du stress* dans la rédaction et par une *diminution du volume et de la qualité des informations fournies par l'AFP*, notamment dans le texte.

### **Des non-dits sur le deal proposé au gouvernement**

**Le Plan Fries « suppose des investissements et charges exceptionnelles à hauteur de 21 M€ sur la période 2019-2023 ».**

En réalité, seuls 8 M€ concernent des investissements, alors que **13 M€** sont prévus pour les « mesures d'accompagnement aux départs », donc **pour la suppression d'emplois**.

Pour financer ce plan, M. Fries espère obtenir **un soutien public de 17 M€** dans le cadre du **Fonds de transformation de l'action publique** (FTAP), selon le *document officiel* qui ne précise pas d'où viendraient les 4 M€ manquants. On peut supposer qu'il s'agirait du fruit d'un **autofinancement**, grâce notamment aux opérations immobilières envisagées (déménagement du siège parisien ?) et à l'augmentation encore hypothétique des recettes commerciales.

*(Version actualisée : lors d'une rencontre avec l'Intersyndicale, le 9 novembre 2018, le PDG a révélé que l'AFP n'était pas éligible au FTAP, ajoutant qu'il espérait obtenir un financement public via un autre mécanisme)<sup>5</sup>.*

### **Compensation de la Mission d'intérêt général**

C'est à propos du financement de son plan que Fabrice Fries évoque *pour la première fois* les MIG (missions d'intérêt général) de l'AFP. SUD avait relevé en avril 2018<sup>6</sup> *l'absence totale de la notion de MIG* dans le *programme de M. Fries*<sup>7</sup> qui lui a permis d'être choisi pour remplacer Emmanuel Hoog à la tête de l'Agence.

Le *document officiel* souligne que la demande de soutien public faite au FTAP « *serait compatible avec le droit communautaire du fait de la marge de sous-compensation globale des MIG constatée sur la période 2015-2017* ». Effectivement, comme nous l'avons déjà relevé, la sous-compensation sur ces trois années se chiffre à 17,9 M€.

*Cette présentation du Plan Fries pourrait laisser entendre que le PDG rejoint la revendication syndicale – formulée par SUD depuis début 2016<sup>8</sup> et désormais largement partagée – qui vise à obtenir du gouvernement une **compensation à 100% de la MIG**.*

<sup>5</sup> Cf. Compte rendu intersyndical - <https://www.sud-afp.org/IMG/pdf/fries-inter.pdf>

<sup>6</sup> Cf. « Décryptage du Projet Fries », 5-pages SUD - <http://u.afp.com/oRLn>

<sup>7</sup> Fabrice Fries : « AFP, 2018-2022 – changeons ! » - <http://u.afp.com/oREY>

<sup>8</sup> Cf. Communiqué SUD du 26 janvier 2016 - <http://www.sud-afp.org/spip.php?article383>

En réalité, **M. Fries propose au gouvernement un deal** qui consiste à dire : « vous me permettez de mettre en place mon plan, en donnant ce que vous n'avez pas payé à l'AFP sur la période 2015-2017 ; en contrepartie je vous promets que **mon Plan vous permettra de baisser à l'avenir la compensation de la MIG.** »

C'est ce qui ressort clairement du tableau qui suit, que nous avons extrait du *document officiel* :

## 5. Chemins comparés

Trajectoire tendancielle		2018	2019	2020	2021	2022	2023
en K€							
Produits commerciaux		188,9	187,7	187,8	186,3	186,1	186,4
Compensation MIG*		113,3	113,3	120,8	121,1	125,8	128,8
<b>Total produits</b>		<b>302,2</b>	<b>301,0</b>	<b>308,5</b>	<b>307,3</b>	<b>311,9</b>	<b>315,2</b>
Résultat d'exploitation		0,8	5,9	5,6	9,8	12,2	13,5
Résultat d'exploitation à MIG constante		0,8	5,9	13,1	17,5	24,7	29,0

\* Evolution compensation MIG: couverture de 95% des coûts de la MIG

Trajectoire Plan de transformation		2018	2019	2020	2021	2022	2023
en K€							
Produits commerciaux		188,9	190,4	192,9	195,3	198,7	201,2
Compensation MIG		113,3	113,3	114,2	115,1	116,1	117,0
<b>Total produits</b>		<b>302,2</b>	<b>303,7</b>	<b>307,1</b>	<b>310,5</b>	<b>314,8</b>	<b>318,2</b>
Résultat d'exploitation		0,8	3,5	4,2	0,8	1,3	2,1
Résultat d'exploitation à MIG constante		0,8	3,5	5,2	1,0	1,5	1,6

\* Evolution compensation MIG: inflation de +0,6% par an

Alors que le « scénario catastrophe » (la poursuite de la trajectoire actuelle, en haut du tableau) se base sur une **compensation de la MIG à 95%** (donc une trajectoire *croissante*, passant de 113,3 M€ en 2018 à 128,8 M€ en 2023), le Plan Fries prévoit son *gel au montant actuel* (uniquement réévalué au taux d'inflation de 0,6% par an).

### Conclusion SUD :

Les syndicats doivent préciser leur demande :

**La MIG doit être compensée à 100%, non seulement rétroactivement depuis 2015, mais aussi et surtout dans les années à venir.**

Inutile de dire que tant M. Fries que le gouvernement ne manqueront pas de qualifier une telle demande « d'irréaliste », même si elle relève de l'intérêt de l'AFP et du bon sens.

## 2/ Contexte et conséquences du Plan Fries

M. Fries a exposé en octobre le cadre général de sa stratégie et précisé quelques-uns des points de sa plateforme électorale d'avril 2018, lors de deux auditions parlementaires, l'une devant la Commission des affaires culturelles du Sénat<sup>9</sup>, l'autre devant son équivalent à l'Assemblée nationale<sup>10</sup>.

En l'absence d'analyse détaillée, nous les évoquons ici assez brièvement, pour ne pas les perdre de vue.

<sup>9</sup> Cf. [http://videos.senat.fr/video.834797\\_5bb29fdf7a7aa.audition-de-m-fabrice-fries-pdg-de-l-afp?timecode=4121000](http://videos.senat.fr/video.834797_5bb29fdf7a7aa.audition-de-m-fabrice-fries-pdg-de-l-afp?timecode=4121000)

<sup>10</sup> Cf. [http://videos.assemblee-nationale.fr/video.6741991\\_5bc5efff6bad1.commission-des-affaires-culturelles--m-fabrice-fries-pdg-de-l-agence-france-presse-16-octobre-2018](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.6741991_5bc5efff6bad1.commission-des-affaires-culturelles--m-fabrice-fries-pdg-de-l-agence-france-presse-16-octobre-2018)

## Guerre commerciale

L'objectif stratégique du Plan Fries est fixé à 30 M€ de revenu additionnel sur 5 ans en réalisant 50% du chiffre d'affaires grâce à l'image (vidéo, photo, infographie...). Interrogé sur cette projection ambitieuse, le PDG a notamment évoqué le fait que les grandes chaînes de télévision étaient généralement abonnées à deux agences : leur agence nationale et, en complément, Reuters ou Associated Press. Le PDG espère écarter ces deux plus grands concurrents de l'AFP de leur place de deuxième agence fournisseur d'images auprès des chaînes de télévision.

Plus généralement, le Plan Fries vise à mener une *offensive commerciale généralisée*, par exemple pour contrer l'agence d'État chinoise, très active sur le continent africain.

### Commentaire SUD :

Une telle guerre commerciale, face à des concurrents qui disposent de plus de moyens que l'AFP, ne peut pas se gagner uniquement grâce au label de qualité de l'agence française. Qui réfléchit en termes de guerre commerciale, raisonne en termes d'offre concurrentielle, donc à moindres coûts. Une telle **stratégie low-cost** ne peut que se traduire par une *nouvelle dégradation des conditions de travail et de rémunération des salariés* et, probablement, par une *baisse de la qualité*.

## Partenariats tous azimuts

Parmi les moyens mis en œuvre dans le cadre de sa stratégie, le PDG a évoqué le partage de contenus, les partenariats commerciaux et le recours à des équipes supplémentaires en régie. Il a notamment cité le partenariat sur les fake news avec Facebook et confirmé son projet de partenariat avec Orange en Afrique : une offre de produits directement adressée aux « consommateurs » via le réseau de téléphonie mobile.

### Commentaire SUD :

Si **l'AFP de 1957** était financée à plus de 70% par l'État, sa spécificité face aux concurrents anglo-saxons ne reposait pas seulement sur son caractère francophone, mais aussi et surtout sur son « **Statut de la liberté** ». Ce dernier lui garantissait à l'époque une *indépendance structurelle vis-à-vis de l'État*, minoritaire au Conseil d'Administration, et une *indépendance économique et rédactionnelle vis-à-vis des groupes et pouvoirs financiers*.

**Ce label d'indépendance est fortement compromis** par des partenariats avec de puissants groupes qui n'agissent pas dans l'intérêt général, mais selon des logiques purement financières, de profit. L'AFP a les moyens et le savoir-faire pour détecter les images truquées ou ne correspondant pas à l'événement qu'elles illustrent prétendument. Cette activité peut s'inscrire dans notre mission d'intérêt général. Par contre, attribuer à des médias contrôlés par des puissances politiques ou financières tel ou tel label (« média fiable », « non fiable ») nous semble relever d'une démarche doctrinaire qui prétend dicter ce qui est la « vérité » et ce qui ne l'est pas.

## Respect du cadre fixé par la Commission européenne

Le PDG a également réaffirmé que son plan se situait dans le cadre strict des règles fixées par Bruxelles. Dans ce contexte, il s'est une nouvelle fois distancé de la demande de son prédécesseur Emmanuel Hoog qui espérait obtenir une aide publique de 60 M€ pour sortir l'AFP de son endettement.

### Commentaire SUD :

Il est vrai qu'une telle aide de l'État aurait probablement entraîné un conflit avec la Commission européenne. **Reste à savoir s'il est possible de sauver l'AFP et ce qui reste de sa mission d'intérêt général sans remettre en cause la doxa de la concurrence « libre et non faussée »**. Doxa qui revient dans notre cas à une **marchandisation de l'information** déjà totalement assumée par les dirigeants de l'Agence.

### 3/ Où va l'AFP avec le Plan Fries ?

Voyons maintenant pourquoi, malgré les apparences, **le Plan Fries ne constitue pas une rupture avec les profonds changements intervenus sous l'ère Hoog, mais leur prolongation tout aussi logique que brutale.**

#### Retour sur le contentieux avec Bruxelles

En 2014/2015, Emmanuel Hoog s'est félicité de l'issue des négociations avec la **Commission européenne** qui a *autorisé les subventions publiques versées à l'AFP en compensation de ses missions d'intérêt général*. Pour le PDG et ses soutiens, le règlement de ce contentieux ouvrait la *perspective d'un nouveau modèle de financement pérenne pour l'Agence*.

Trois ans après, tout le monde constate la gravité de la crise financière dans laquelle est plongée l'AFP. Et si nous rappelons ici que *SUD n'a jamais partagé l'enthousiasme suscité par le règlement avec Bruxelles*, ce n'est pas par esprit polémique mais parce que selon nous **on ne peut pas comprendre le but final du Plan Fries, sans comprendre la stratégie de la Commission européenne** vis-à-vis de *l'OVNI juridique et économique* que constituait l'AFP sous son Statut de 1957.

En effet, l'AFP - *entreprise ni publique ni privée, sans capital, essentiellement financée par l'État mais régie par les règles commerciales et administrée par ses clients* - ne rentrait dans aucune case prévue par les traités européens.

Or, le but affiché de ces traités consiste à assurer la « concurrence libre et non faussée », dans le cadre d'une *économie capitaliste fondée sur l'entreprise privée et régie par la loi du profit*. **Tous les secteurs de la société qui échappent à l'économie de marché sont voués à être ouverts aux investissements privés**. La mise en cause des services publics et des systèmes de protection et de solidarité sociale hérités de l'époque de la Libération fait partie de cette stratégie.

Et la plainte d'une agence low-cost allemande - entre-temps disparue car tuée par le marché - a permis à la Commission européenne d'enquêter sur un secteur qu'elle n'avait pas étudié auparavant : celui des *agences de presse*.

Résultat : la « **Lettre de mesures utiles** », adressée par Bruxelles au gouvernement français en mars 2014, qui fixait à la France un *ultimatum* d'un mois pour dire si elle acceptait, sous peine de sanctions, de se conformer aux mesures à prendre édictées par la Commission. Le gouvernement Hollande-Valls a évidemment accepté, ce qui a abouti en octobre 2014 à une feuille de route très précise qui liste les « **mesures utiles** » à mettre sur pied par la France dans un délai d'un an, pour que le financement et le fonctionnement de l'AFP soient conformes avec les lois européennes de marché<sup>11</sup>.

Parmi elles, des demandes détaillées sur le contenu du prochain **Contrat d'Objectifs et de Moyens** (COM 2014-2018, signé en 2015) et des décisions nécessitant la réforme du Statut de 1957.

#### L'obsolescence programmée de la MIG

L'apparent succès du règlement avec Bruxelles - **la reconnaissance de la mission d'intérêt général de l'AFP** - est en réalité *un CDD sur 10 ans, strictement encadré* :

- La terminologie officielle parle de *missions* (au pluriel), car la Commission européenne exige que l'AFP définisse très précisément ses *activités relevant de services économiques d'intérêt général* (SIEG, dans le sens des traités européens) et qu'elle les distingue de ses *activités purement commerciales* (notamment celles d'AFP Services).
- Cette distinction a été inscrite en 2015 dans le Statut de l'AFP. Pour les fondateurs de l'Agence, *toutes* ses activités relevaient de la mission d'informer, dans l'esprit des deux

<sup>11</sup> Voir ces documents européens ici : <http://u.afp.com/oz8x>

premiers articles du « Statut de la Liberté »<sup>12</sup>. Le texte de 2015 maintient habilement ces deux articles, mais crée à l'article 13 la notion d'« *activités de l'Agence France-Presse ne relevant pas des missions d'intérêt général* ». L'AFP n'est plus un OVNI ; elle est considérée comme une *entreprise privée* à laquelle l'État français a confié des *missions de service public* (= d'intérêt général). L'État a le droit de compenser totalement ou partiellement le coût des MIG (comparé au coût des activités d'une agence de presse nationale ordinaire). Toute *surcompensation* est interdite, et aucune subvention publique ne peut être versée pour financer des *investissements* ou des *activités ne relevant pas des MIG*.

- Sont également interdites les « *subventions croisées* » : une entreprise privée, qui touche des aides de l'État au titre de ses missions d'intérêt général, n'a pas le droit d'utiliser ces aides pour s'implanter sur d'autres marchés concurrentiels. En application de cette règle, l'AFP n'aurait jamais pu s'implanter en Allemagne comme elle l'a fait dans les années 1980, ou créer son service Photo internationale, largement subventionné par l'État. Résultat : l'interdiction des subventions croisées pousse l'AFP à concevoir son développement international en boostant ses *activités ne relevant pas de sa mission d'intérêt général*.
- A la lecture combinée des textes européens et des documents de 2014 et 2015 qui font loi pour l'AFP --- « Lettre de mesures utiles » et sa suite ; Loi du 10 janvier 1957 sur le Statut de l'AFP modifiée en 2015 ; COM 2014-2018 --- nous avons acquis la conviction que ces dispositions visent *toutes* un objectif précis : *ouvrir le « marché de l'information » encore davantage aux groupes médiatiques privés, en organisant le désengagement de l'État*. Pour l'AFP cela signifie : **réduire les subventions publiques et essayer de compenser cette perte de revenu par l'accroissement du chiffre d'affaires commercial**. Cela devient d'autant plus nécessaire que la subvention des MIG n'est autorisée que pour 10 ans, sur la base d'arguments qui ne pourront plus être utilisés : **en 2025, tout sera remis à plat par Bruxelles**.

SUD a développé cette analyse - que personne n'a jusqu'à présent démentie - au fil du temps, en fonction des informations qui ont filtré - parfois difficilement - et des combats que nous avons menés - trop souvent seuls. Voir notamment la rubrique « **Documents essentiels** » sur notre site internet<sup>13</sup>.

## Plan Fries : faire de l'AFP une entreprise « normale »

Comme nous l'avons souligné dès avril 2018 dans notre document « Décryptage du Projet Fries », **le PDG prépare le calendrier de l'après-2025 :**

**Première étape :** « *L'AFP devra montrer que son plan de transformation la remet sur de bons rails* » (p. 8 de son document « AFP, 2018-2022 – changeons ! »). « *La mesure du succès, sur 5 ans, sera le retour de la croissance et des profits ainsi que l'émergence d'une nouvelle génération de produits* » (p. 10).

**Deuxième étape :** une nouvelle réforme du Statut, qui permettra la « *capitalisation de l'agence* » et, rajoutons-nous, qui ne pourra plus faire référence aux missions d'intérêt général telles qu'elles sont définies dans les textes européens. « *Ce sujet ne me semble pouvoir être ouvert que lorsque ce plan produira ses premiers effets : la réforme du statut n'est donc pas pour moi un dossier du "haut de la pile"* » (p. 8). Effectivement, le mandat actuel de M. Fries se termine en 2023. Le sujet viendra sans doute en haut de la pile au cours de son éventuel deuxième mandat.

**Troisième étape :** 2025. « *In fine, le dossier devra se plaider à Bruxelles, qui l'analysera au prisme des aides d'État et de la théorie de l'investisseur avisé* » (p. 8).

<sup>12</sup> Notamment : « *L'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, développer son action et parfaire son organisation en vue de donner aux usagers français et étrangers, de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance.* »

<sup>13</sup> Cf. <http://www.sud-afp.org/spip.php?rubrique12>

- Selon une note méthodologique expliquant le « *critère de l'opérateur avisé en économie de marché* »<sup>14</sup>, pour pouvoir encore bénéficier de subventions publiques, il faudra alors être en mesure de « *démontrer que dans des circonstances similaires, un investisseur privé d'une taille comparable opérant dans les conditions normales du marché aurait pu être amené à réaliser l'investissement en cause* ».

### Conclusions SUD :

C'est en fonction de cette **transformation par étapes** que l'AFP devra devenir une entreprise « normale ».

« *Retour de la croissance et des profits* », « *émergence d'une nouvelle génération de produits* »... : **le Plan Fries n'est ni un plan de redressement, ni de développement, mais de « transformation »**. Au final, la seule chose qui différenciera les « produits » de l'Agence de ceux de la concurrence est leur *label AFP*. Beaucoup de ses « *produits nouvelle génération* » auront été rachetés à des entreprises privées ou confectionnés en partenariat avec elles. En toute indépendance ?

**L'AFP après le Plan Fries I** n'aura plus rien à voir avec celle qui ne devait « *en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique* » (Article 2 du Statut de 1957). **Plus rien ne la différenciera d'une entreprise « normale », plus rien ne s'opposera à sa privatisation, partielle ou totale.**

## 4/ Après la crise, la transformation

Nous avons déjà souligné que le *document officiel* justifiait l'urgence du plan d'économies par « l'effet-ciseau » entre une augmentation des dépenses de personnel et une diminution des revenus commerciaux. Et que cette explication faisait *comme si la subvention publique n'existait pas*.

Les *coûts* auraient explosé essentiellement en raison de *l'évolution de la masse salariale* et les *recettes commerciales* reculé, sans que le *document officiel* ne s'attarde à expliquer ce recul.

Or, il faut se pencher un peu plus sur les raisons de la crise financière qui touche l'AFP, *côté « recettes »* comme *côté « charges »*, pour se convaincre qu'il s'agit moins des conséquences d'erreurs de gestion ou de la *main invisible du marché* que du résultat de **choix politiques et idéologiques** bien orchestrés.

### Baisser les tarifs d'abonnement en France, une volonté politique

L'AFP a toujours été confrontée à une rude concurrence avec les autres grandes agences au niveau international. Si elle a réussi à s'affirmer comme agence mondiale sur ce que l'on peut effectivement considérer, avec quelques réserves, comme « marché mondial », c'est parce qu'elle pouvait s'appuyer sur son *quasi-monopole en France* et *jouer sur sa différence* par rapport aux concurrents anglo-saxons ou l'agence soviétique Tass du temps de la guerre froide.

*L'internationalisation des recettes de l'AFP* est le remède miracle de tous les plans libéraux pour l'Agence depuis le **Plan Pigeat** (1986) et le **Plan Giully** (1999/2000). Afin de limiter la dépense publique, elle est inscrite comme priorité stratégique dans tous les *Contrats d'Objectifs et de Moyens* signés entre l'AFP et l'État (2003-2007, 2009-2013, 2014-2018). Cependant, en 2017 l'Agence réalisait toujours une très grande partie (42%) de ses recettes commerciales en France.

Depuis les **États généraux de la presse écrite** organisées par Nicolas Sarkozy en 2008/2009, pouvoirs publics, patrons de presse et directeurs de l'AFP œuvrent dans le même sens : *utiliser la transformation de l'AFP en agence multimédia, afin d'accélérer ce processus dans les médias français*. Cela peut se traduire par un soutien ponctuel à l'AFP, mais doit aboutir à une *baisse de ses tarifs*, comme l'a recommandé en 2008 la femme d'affaires et conseillère UMP de Paris Danièle Giuzzi, dans un rapport<sup>15</sup> remis au président Sarkozy. Citation :

<sup>14</sup> Cf. <http://u.afp.com/opJp>

<sup>15</sup> Cf. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000612.pdf>

« Dans le cadre de son projet numérique intitulé « 4XML », l'AFP a besoin de 20 millions d'euros sur 5 ans. Cette demande, raisonnable, doit pouvoir aboutir, cela afin que l'AFP renforce son ancrage dans le numérique et contribue, de par son rôle d'émetteur « source » de l'information, à accélérer le développement vers le numérique de ses abonnés, en premier lieu les médias « traditionnels ». Il en va de la crédibilité des autorités françaises à permettre à l'AFP de rester leader dans son domaine et de ne pas accuser de retard qui lui serait alors durablement dommageable face à ses concurrentes étrangères. **En contrepartie de cette aide, il importe que cette évolution passe par une éventuelle révision de la politique tarifaire de l'Agence.** » (Souligné par nous.)

S'en est suivie une forte pression sur l'AFP de la part de ses clients français les plus puissants, ceux-là mêmes qui, tout en militant pour le marché libre, n'hésitent pas à bénéficier d'un dispositif régulateur et anticoncurrentiel par excellence : les aides publiques à la presse. Résultat : **l'AFP a baissé ses tarifs et mis en place des offres low-cost.** Quant à l'aide publique de 20 M€ pour le 4XML/Iris, promise à l'AFP dans le cadre du COM 2009-2013, elle a été transformée dès la première année en prêt bancaire très coûteux.

Comme l'a constaté le député Michel Françaix dans l'introduction à son « Rapport d'étape sur l'avenir de l'Agence France-Presse »<sup>16</sup>, en janvier 2014, « jusqu'en 2008, la part des dépenses en faveur de l'AFP dans le chiffre d'affaires de la presse est restée stable, autour de 0,62%. A partir de 2009, la part de l'AFP dans le chiffre d'affaires de la presse diminue pour s'établir à 0,49% en 2012. »

**Depuis dix ans, l'AFP perd chaque année 10 M€ car elle a révisé ses tarifs français à la baisse,** selon Emmanuel Hoog, cité dans un rapport sénatorial consacré à la loi de finances 2018<sup>17</sup>.

Et qu'écrivait M. Fries dans sa plateforme électorale ? « Il faut qu'au terme de ce mandat, (...) l'accroissement de la part de l'international doublée d'un retour aux profits permette **de restituer aux médias français leur part de l'effort** sous forme de remises sur les abonnements » (p. 10).

## Endetter l'AFP, pour justifier sa transformation ?

Nous l'avons souligné : le Plan Fries propose au gouvernement de *geler le montant qu'il verse pour compenser les coûts de la MIG à son niveau actuel* (modestement réévalué au taux d'inflation de 0,6% par an). Ce qui revient à *réduire toujours plus le taux de compensation de la MIG* et donc la dépense publique en faveur de l'AFP.

Voilà donc la **première mesure** qui vise à faire rentrer l'*OVNI juridique et économique* qu'était l'AFP sous son Statut de 1957, dans les clous de la législation de l'Europe de la finance et des politiques d'austérité. Pour financer son *fonctionnement*, l'Agence ne pourra plus que compter sur ses propres moyens, en réduisant - comme toute entreprise « normale » - « l'effet ciseau entre charges et revenus commerciaux ».

La **deuxième mesure** est déjà effective depuis 2003/2004, lorsque l'AFP s'est vu refuser des subventions et des crédits de l'État pour assurer ses *investissements*.

S'il y a eu *gabegie* pendant les années Hoog (PDG de 2010 à 2018) et *erreurs de pilotage de projets d'investissement* (locaux rue Vivienne ; coût du système rédactionnel 4XML/Iris qui ont explosé à 60 M€...), le fait est que *l'AFP est étranglée par les charges de sa dette* (crédit-bail pour l'immeuble du siège ; modernisation du siège ; crédit 4XML/Iris...). Les banquiers se frottent les mains, car *l'État n'a pas le droit de subventionner les investissements* d'une entreprise privée comme l'AFP.

La **troisième mesure**, évoquée supra, consiste à *organiser volontairement la diminution des recettes commerciales auprès des clients traditionnels français*.

<sup>16</sup> Cf. [http://www.sud-afp.org/IMG/pdf/rapport\\_etape\\_francaix.pdf](http://www.sud-afp.org/IMG/pdf/rapport_etape_francaix.pdf)

<sup>17</sup> Cf. <http://www.senat.fr/rap/a17-112-42/a17-112-428.html#toc292>

## 5/ Aucune alternative possible ?

Privée de subventions pour ses *investissements*, privée de recettes publiques et commerciales étroitement liées à sa *mission d'intérêt général*, étranglée par le poids de sa *dette*, l'AFP est enfermée dans une camisole qui ne lui laisse qu'une voie d'issue : *limiter l'évolution de ses frais de fonctionnement – donc de la masse salariale – et essayer à tout prix de donner un coup de fouet au chiffre d'affaires international*. Un remède que *tous* les PDG des dernières décennies ont tenté d'administrer à l'Agence, avec un succès très contrasté : si l'évolution de la masse salariale a été effectivement freinée, les recettes commerciales n'ont jamais été au rendez-vous dans les proportions espérées.

Le Plan Fries poursuit sur cette voie : l'augmentation du chiffre d'affaires viendrait de *l'image* plutôt que du *texte*, d'une « *nouvelle génération de produits* » dont on peut se demander dans quelle mesure ils relèveront de la mission *d'informer dans l'intérêt général*. Voilà pour le côté aléatoire de son plan (même s'il obtient le financement public, quel qu'en soit le mécanisme précis).

Le côté prévisible et réalisable, du point de vue comptable, concerne l'évolution de la masse salariale. **Après le Plan Hoog** (le « Grand Accord »), **voici le Plan Fries**.

Le PDG a d'ores et déjà fixé le cadre des discussions sur cet aspect de son plan. Lors de son audition par des députés, le 16 octobre, M. Fries s'est dit « *ouvert à la discussion* » avec les syndicats, tout en insistant sur la nécessité de réduire les coûts de l'entreprise. « *L'objectif intangible pour moi, c'est d'avoir les économies à la fin (...) s'il y a des méthodes --c'est ce que disent les syndicats -- pour y arriver autrement qu'avec 125 départs, la porte est ouverte à la discussion* », a-t-il dit selon une dépêche AFP.

**Pour M. Fries l'objectif financier de son plan n'est pas négociable** ; les moyens d'y parvenir le sont : il dit au personnel et à ses représentants qu'ils peuvent *choisir entre réduction de l'emploi et nouvelles attaques sur les droits sociaux* (congs, salaires...). On imagine la pagaille, les marchandages, les jalousies entre catégories professionnelles et métiers. **Diviser pour mieux régner !**

Comme pour le Plan Hoog, **le Plan Fries nous laisse le choix entre la peste et le choléra**, tant que nous nous résignons à considérer que les objectifs stratégiques du plan et leur justification ne peuvent pas être remis en cause.

- **Faut-il demander au gouvernement plus de moyens pour l'AFP ?** - Oui, bien sûr.
- **Va-t-il remettre en cause les objectifs stratégiques du Plan Fries ?** - Non, évidemment non. Car *la feuille de route de M. Fries est identique à celle du gouvernement Macron-Philippe ; elle a été écrite à Bruxelles et fait consensus parmi tous les représentants de l'oligarchie*.
- **L'AFP peut-elle être sauvée ?** - Les sommes en jeu sont modestes. Que sont 100 M€ d'endettement par rapport au Budget de l'État, aux milliards de cadeaux fiscaux pour les riches ou aux dizaines de milliards de fraude fiscale et d'optimisation fiscale que le gouvernement laisse sciemment filer chaque année ?
- **L'AFP doit-elle toujours accroître son chiffre d'affaires commercial ?** - Oui, dès lors que l'on a fait le choix politique interdisant à l'État de financer les investissements de l'Agence, donc sa modernisation et son adaptation aux évolutions technologiques. Non, selon les principes fondateurs de l'Agence et son Statut de 1957. Un hôpital public doit-il faire du chiffre d'affaires ? Oui, quand l'État lui serre la ceinture, l'obligeant à autofinancer ses investissements. Non, dès lors que les responsables politiques considèrent que la raison d'être de l'hôpital est de soigner les patients. Idem pour l'AFP, dont la raison d'être consiste à fournir des informations dans l'intérêt général et non pas à *faire du fric*.
- **L'AFP doit-elle baisser ses tarifs en France ?** - Oui, si l'on considère que la « région France » est un marché « libre et non faussé ». Non, si l'on considère que l'État - libéré des contraintes de Bruxelles - devrait *revoir de fond en comble les aides à la presse*. Ces fonds

publics ne devraient être versés qu'à condition que leurs bénéficiaires respectent *des objectifs éthiques et sociaux précis* et qu'ils *paient leur abonnement AFP à son juste prix*, car il s'agit de l'agence de presse subventionnée par ces mêmes fonds publics, au titre de sa mission d'intérêt général.

- **Un financement public plus conséquent de l'AFP nuirait-il à son image d'indépendance ?** – Oui, pour les puristes du libéralisme qui considèrent que chaque euro versé par l'État est de trop. Non, si l'Agence prouve au quotidien qu'elle agit dans l'intérêt général et qu'elle fait vivre l'un des principes fondateurs de son Statut de 1957 : *celui qui paye ne décide pas*.

## 6/ Résumé et conclusions

Mise en place sur décision politique - par vote unanime des députés - **l'AFP fait historiquement partie des bijoux de la République**. Tout comme les services publics de l'éducation, de la santé, de l'emploi, des transports, de l'énergie ou la Sécurité sociale, le système de retraite par répartition, les chantiers navals et d'autres entreprises stratégiques...

Aujourd'hui, il devient de plus en plus évident que l'on n'arrivera pas à satisfaire les besoins sociaux, culturels, démocratiques et environnementaux des citoyens sans *rompre* avec les logiques politiques et financières qui visent à détruire ces acquis, au bénéfice des intérêts particuliers motivés par le profit.

Mais qui, en dehors de l'Agence, a conscience que l'AFP elle aussi est en train d'être bradée, car transformée en objet des convoitises financières ?

### **SUD appelle le personnel à résister au Plan Fries :**

**Car sans moyens matériels et humains adéquats, l'AFP ne pourra plus agir dans l'intérêt général.** SUD refuse de choisir entre réduction de postes et diminution des droits sociaux et fera tout pour démontrer le plus concrètement possible la dangerosité de ce plan.

**Car chacun à l'AFP comprend ce que le Plan Fries risque de détruire**, alors qu'il ne propose aucune sortie du tunnel crédible et motivante.

**Car l'austérité prônée par le Plan Fries ne se justifie pas** : elle est le fruit d'une stratégie politique. L'État doit compenser le coût de la MIG à 100%, *retroactivement comme à l'avenir*. L'État doit aussi éponger la dette de l'AFP et subventionner ses investissements, *quitte à transgresser les nocives règles de Bruxelles*.

**Car nous refusons la perspective d'une AFP profondément transformée par le Plan Fries** : le *texte* doit être le cœur du métier, car c'est surtout l'activité *texte* qui permet de vérifier si l'AFP agit encore dans le cadre d'une *information au service de l'intérêt général* ou au service d'intérêts particuliers, dans la réclame, la communication voire dans la propagande.

**Car un autre rapport de force interne est nécessaire** : le personnel et ses organisations doivent dépasser leurs divisions et agir contre le Plan Fries. Si nous bougeons, *tous ensemble*, nous aurons de puissants adversaires : le PDG de l'Agence, le gouvernement français, la Commission européenne, les principaux concurrents qui se délectent des difficultés de l'AFP et les groupes financiers qui lorgnent sur ses activités potentiellement les plus profitables. Mais nous serons aussi mieux entendus des acteurs politiques, économiques et sociaux autour de nous qui se battent contre les mêmes logiques politico-financières, et des citoyens attachés à une *information pluraliste, complète, indépendante des pouvoirs politiques et financiers*.

**Commentez ce document d'analyse ! Nous promettons de réagir à toute critique fondée, à toute proposition constructive !**

Paris, le 8 novembre 2018 (*actualisé le 20 nov.*)  
**SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)**

**Sud**  
AGENCE FRANCE PRESSE